

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION 049-17

Suite à des erreurs qui apparaissent évidentes à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision et conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière, apporte des corrections à la résolution numéro 049-17 de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Les corrections sont les suivantes :

Dans le deuxième considérant, il faut remplacer la date du « 13 février 2017 » pour la date du « 28 février 2017 », tel qu'énuméré ci-dessous :

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 février 2017, au montant de 4 333 000 \$.

Dans le quatrième considérant, il faut remplacer les termes « Valeurs mobilières Desjardins » pour « Valeurs mobilières Desjardins inc. », tel qu'énuméré ci-dessous :

Considérant que l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Dans le premier résolu, il faut remplacer les termes « Valeurs mobilières Desjardins » pour « Valeurs mobilières Desjardins inc. », tel qu'énuméré ci-dessous :

Il est résolu: Que l'émission d'obligations au montant de 4 333 000 \$ de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

J'ai dûment modifié l'original de la résolution numéro 049-17 en conséquence.

En foi de quoi j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 3 mars 2017, dont copie sera jointe à l'original de la résolution 049-17 et dépôt sera fait lors de la séance du conseil du 13 mars 2017 de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.



Lisa Kennedy

Directrice générale et secrétaire-trésorière